

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

PE 36

Communauté française  
 Provincial et communal

Libre confessionnel  
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
*Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.*

Date et signature : *le 01 juillet 1999.*

2. Intitulé de la section :

*Antiquaire.*

CODE : 6501A0580EL

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 2 pages

4. Classement de la section :

Enseignement secondaire du degré :  supérieur  inférieur

Enseignement supérieur de type court  Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat *d'antiquaire*, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE DE LA SECTION (3) : 650110520E2

7. Unités constitutives de la section:

<u>Intitulés</u> (2)	<u>Classement des U.F.</u> (2) (5)	<u>Code des U.F.</u> (6)	<u>Code du domaine de formation</u> (4)	<u>Unités déterminantes</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Antiquité-Brocante: connaissances de base	E.S.I.T.	65011011EL	601		200
Antiquité-Brocante: Compétences techniques	E.S.S.T.	65011021EL	601	X	200
Antiquité-Brocante: perfectionnement	E.S.S.T.	65011031EL	601	X	200
Epreuve intégrée de la section : Antiquaire	E.S.S.Q.	65011041EL	601		3

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	603
B) nombre de périodes professeur (2)	603

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3 de la circulaire) Repris en annexe n° 3 de ... page(s) (2)
9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) : Repris en annexe n° 4 de ... page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Aucune

le 02/09/99

- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.

 06.09.99  
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date:

Signature:

- (2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit ESIT, ESIQ, ESST, ESSQ, SCTE, SCEC, SCAG, SCPA, SCSO, SCPE, SCMA  
(6) à compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

## Annexe 1

## SECTION ANTIQUAIRE

## 1. FINALITES DE LA SECTION

## 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

## 1.2. Finalités particulières

La section vise à faire acquérir à l'étudiant les compétences nécessaires à l'antiquaire dans le cadre de ses activités professionnelles.

*L'antiquaire est un professionnel qui effectue des transactions (achat-vente) concernant des objets anciens tels que meubles, bibelots, tableaux, bijoux, ... .*

*Il engage sa responsabilité au niveau de la définition et de l'estimation de la marchandise achetée ou vendue.*

*Il effectue ou délègue la restauration / réparation des objets ou meubles, en respectant les styles et techniques appropriés.*

Les capacités terminales des UF constitutives de la section, et qui font l'objet d'une évaluation certificative, sont reprises ci-dessous :

- identifier et analyser les différentes caractéristiques de style, composition et décoration d'un objet ou d'un meuble, quelle qu'en soit l'origine et l'époque de fabrication :
  - en provenance de l'Europe, et particulièrement de la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie ou l'Allemagne;
  - en provenance de l'Asie, et particulièrement de la Chine ou du Japon;
- préciser le(s) matériau(x) ou matière(s) qui constituent le meuble ou l'objet;
- identifier un objet digne d'attention ou digne de figurer dans:
  - une collection « classique »,
  - une collection « mode »,
  - une collection « spécialisée » ;

Annexe 1.1

## SECTION ANTIQUAIRE

---

- expliquer les raisons de ce choix;
- analyser et expliquer les différentes techniques utilisées dans les arts graphiques :
  - en les appliquant à l'étude d'un ou de plusieurs objets d'art;
  - en développant les caractéristiques des grandes écoles des XIXe et XXe siècles;
  - en associant des oeuvres d'art graphiques à leur auteur et, s'il échet, en replaçant celui-ci dans le contexte de l'école artistique dans laquelle il s'inscrit;
  - en identifiant les différentes techniques et caractéristiques des oeuvres peintes et des oeuvres sur papier présentées;
- appliquer les critères esthétiques de décoration;
- appliquer, à bon escient, les techniques de restauration, de finition ou d'entretien sur un objet ou un meuble présenté;
- justifier l'emploi d'une technique de conservation, restauration, nettoyage ou entretien;
- répondre à des questions portant sur la législation et la pratique du métier.

## SECTION ANTIQUAIRE

---

### 2. MODALITES DE CAPITALISATION

#### Organigramme de la section

